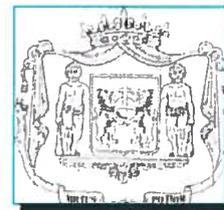


MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64

Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le trente septembre à 19h15, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur .Éric BONNET, Maire, suivant convocation du 24 septembre 2020.

Présents : BONNET Éric, SAINT VIGNES Maryse, LACAZE Stéphane, BOUE Emilie, ABADIE Éric, MORLAAS-COURTIES Pascal, BARBE-MORLAAS-COURTIES Marie-Line, AUBIAN Jean Bernard, DARNAUD Didier, SOENEN Antoine

Pouvoir : Monsieur DUPUY Sylvain donne pouvoir à Monsieur BONNET Eric

Secrétaire de séance : Monsieur AUBIAN Jean-Bernard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 27 août 2020
- Délibération : Adhésion à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac, approbation des statuts, désignation des représentants à l'assemblée générale
- Délibération : Décision modificative budgétaire
- Délibération : Recensement – Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur
- Gestion du cimetière
- Avancement des travaux salle des sports et aire de jeux
- Adressage du village
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 AOÛT 2020

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes rendus

Par :	11 voix POUR	voix CONTRE	voix ABSTENTION
--------------	---------------------	--------------------	------------------------

DELIBERATION : ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA CREATION DU PARC NATUREL REGIONAL ASTARAC, APPROBATION DES STATUTS, DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENRALE

Le projet est issu d'une réflexion commune menée par les 3 Communautés de Communes qui composent le cœur de l'Astarac : Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers.

Fin 2017, les 3 Conseils Communautaires ont délibéré à l'unanimité pour s'engager dans cette démarche commune, qui s'appuie sur un constat partagé par les élus et plus largement par les acteurs locaux : la nécessité d'un projet commun ambitieux pour transformer les fragilités du territoire en atouts.

La Région, le Département et l'État sont aux côtés du territoire pour financer la première étape de cette démarche : la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité de la création d'un Parc naturel régional qui a débuté en avril 2019.

Afin de porter la candidature du projet du PNR Astarac auprès des instances régionales et nationales, il est nécessaire de créer une association regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. Cette association aura pour mission de préparer le dossier de candidature et d'élaborer la charte fondatrice.

Les membres fondateurs, dont fait partie la commune du PNR, doivent délibérer pour l'adhésion à l'association, pour les statuts et désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les statuts de l'Association pour la création du Parc naturel régional d'Astarac
- De décider d'adhérer à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac
- De désigner un représentant titulaire et suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale

Le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité

Par :	8 voix POUR	1 voix CONTRE	2 voix ABSTENTION
--------------	--------------------	----------------------	--------------------------

et décide de nommer :

Madame BOUE Emilie comme représentant titulaire

Monsieur LACAZE Stéphane comme représentant suppléant

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à un remboursement anticipée du prêt in fine auprès du Crédit Agricole, les intérêts n'ont pas été prévu au budget 2020, il convient de de modifier comme suit le budget :

N° COMPTE	SECTION	MOUVEMENT
66111	Fonctionnement - Dépenses	600,00 €
61521	Fonctionnement -Dépenses	-600,00 €

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Par :	11 voix POUR	voix CONTRE	voix ABSTENTION
--------------	---------------------	--------------------	------------------------

DELIBERATION : RECENSEMENT – CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 1 emploi temporaire d'agent recenseur pour une durée de 20h afin d'assurer le recensement de la population prévu en 2021 (du 21 janvier 2021 au 20 février 2021) dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Madame Audrey SAINTE CROIX s'est portée candidate.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Par :	11 voix POUR	voix CONTRE	voix ABSTENTION
--------------	---------------------	--------------------	------------------------

GESTION DU CIMETIERE

Mesdames SAINT-VIGNES et BOUE et Messieurs BONNET et AUBIAN ont fait un premier relevé des sépultures susceptibles d'être à l'abandon. Il a été convenu de faire un nouveau point de situation au cimetière le 4 novembre à 9 h. Maryline y participera.

AVANCEMENT DES TRAVAUX SALLE DES SPORTS ET AIRE DE JEUX

Le carreleur n'a pas terminé les faïences des sanitaires, il reste également à faire les peintures dans les vestiaires.

revêtement au sol, l'entreprise intervient à partir du 1^{er} octobre pour 8 jours de préparation et l'installation définitive dans 1 mois.

L'installation des panneaux photovoltaïques est en cours et devrait être terminée fin de la semaine 40

Monsieur le Maire doit se renseigner pour s'assurer que le panneau d'information de la production électricité était compris dans le CCTP.

Assurance centrale photovoltaïque ; Monsieur le Maire fait part d'un devis réalisé de 500 € pour les prises en charges suivantes :

- Panneaux matériel 61 000 €
- Perte de recette 12 150 €
- Recours voisins et tiers 400 000 €
- Franchise 300 €

Le devis est accepté par le Conseil

AVANCEMENT DES TRAVAUX AIRE DE JEUX

Le terrassement, l'implantation et le montage des éléments de l'aire de jeux ont été effectués à l'occasion de plusieurs corvées du Conseil, elle est quasiment terminée.

ADRESSAGE DU VILLAGE

Monsieur le Maire doit se renseigner auprès de Madame le Maire de BOUCAGNERES pour obtenir les coordonnées du site utilisé pour mettre en place un adressage sur la commune et prendre divers renseignements. Un groupe a été constitué pour suivre ce projet :

Messieurs SOENEN, ABADIE, BONNET, MORLAAS-COURTIES, LACAZE ET AUBIAN.

QUESTIONS DIVERSES

Peinture dortoir école :

Patrick Castera autoentrepreneur, après avoir vu les travaux propose de repeindre sur la tapisserie existante, de peindre 2 radiateurs et l'intérieur des 2 fenêtres. Il prévoit 2 à 3 jours de travail, Il doit faire parvenir un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Eric BONNET

